

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 59
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.081
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.081
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
n° 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Logique socialo-communiste

Dans une feuille qui paraît péniblement une ou deux fois par mois, suivant les circonstances, sans orientation ni lignes définies et qui s'appelle cependant « Le Valaisan », nous avons lu une lettre parlementaire de M. Dellberg. Comme à l'ordinaire, lui seul détient le monopole du vrai et se comporte en défenseur unique, exclusif des intérêts du Valais à Berne. Il a été le seul à clamer dans le vide sa désapprobation de l'augmentation du droit d'entrée du blé étranger. Il se garde d'indiquer que cette mesure ne devra pas avoir pour conséquence d'augmenter le prix du pain, mais qu'elle ne poursuit qu'un but financier. En partisan de la désorganisation de la députée marxiste valaisanne continue le vieux jeu révolutionnaire qui consiste à provoquer des dépenses publiques toujours plus grandes et à refuser à l'Etat les moyens d'y faire face. Et c'est pourquoi il fut le seul valaisan qui adopta une attitude négative.

Il pratiqua également l'isolement au sujet de la modification de la loi sur les élections au Conseil national. On sait que le parti socialiste a pris coutume d'envoyer sous pli à chaque électeur son bulletin de vote. C'est coûteux, très coûteux. Aussi M. Dellberg préférerait-il que ces frais fussent supportés par l'Etat auquel incomberait le soin de faire cette expédition. Voilà le motif démocratique qui l'a inspiré.

Nous voyons, nous, de gros inconvénients à ce mode de faire. Nous n'avons donc pas hésité à le repousser.

Au cours de la discussion de cet objet, une bagarre (verbale) a surgi entre MM. Dellberg, d'une part, et Petrig et Escher, de l'autre. De l'avis quasi-unanime des conseillers nationaux, à commencer par le président socialiste Hauser, les violentes diatribes de son camarade valaisan étaient tout à fait déplacées. Elles ont eu pour conséquences de livrer son auteur à l'abandon de ses propres amis socialistes et d'égratigner jusqu'à la gouttelette de sang l'amour-propre légitime que tout bon Valaisan doit conserver dans son cœur.

Terminons par le bouquet, comme cela se doit : Décomposant le résultat du scrutin concernant le programme financier, M. Dellberg signale qu'il a été le seul à se confiner dans l'abstention avec MM. Troillet et Evéquo. Fort ennuyé, semble-t-il, de se trouver aux côtés de ce dernier, il s'empresse de dire que c'est pour des motifs différents de ceux de MM. Evéquo et Troillet qu'il s'est abstenu. On aimerait bien connaître ces motifs !

Enfin, le député socialo-communiste, ouvrier, paysan et... vigneron, faisant allusion aux quatre députés Escher, Petrig, Kuntschen et le soussigné qui ont voté oui, se gausse par avance de leur situation lors de la votation populaire. Mais, elle ne peut être que fort simple, pour notre part en tout cas. Ayant pris position au Parlement, nous n'hésiterons pas à défendre par devant le peuple une réforme que nous savons ne pas lui être sympathique. Les heures extrêmement graves que nous vivons commandent cette attitude à tout mandataire public qui ne fait pas foin de l'intérêt national au profit de l'électoratisme abject en l'occurrence. En agissant ainsi nous n'encourons pas le reproche d'avoir manqué à la parole donnée, comme ce sera le cas pour les socialistes qui avaient pris des engagements aux réunions inter-partis du mois d'août à Berne et qu'ils ont reniés en se réfugiant dans l'abstention.

En revanche, on nous permettra de penser que la situation par devant les électeurs sera drôle, très drôle pour M. l'abstentionniste. Croit-il que ceux-ci l'ont envoyé à Berne pour s'abstenir de réfléchir ou d'avoir une opinion sur un problème aussi grave. C'est oui ou non et non pas oui et non. L'abstention ! Est-ce bien la force d'âme que les commettants sont en droit d'attendre de leur mandataire ? Est-ce aussi le courage que M. Dellberg reproche avec profusion à ses collègues valaisans de ne pas avoir ?

C. C.

N. B. — On aura appris non sans satisfaction que le prix du pain allait baisser en Suisse romande. La récente augmentation du droit d'entrée sur le blé est donc loin d'avoir constitué un « impôt sur le pain », comme l'affirment des démagogues impénitents.

De quelques questions militaires

Depuis quelque temps, la presse suisse publie un grand nombre d'articles relatifs à notre organisation militaire contenant des critiques, des propositions ou des suggestions.

Tout cela démontre que nos journaux, représentants de l'opinion publique, s'intéressent plus que jamais à une question vitale pour notre pays et on ne peut que les en féliciter.

Toutefois, nous regrettons pour notre compte que certaines questions soient débattues publiquement, notamment celle du haut commandement de l'armée.

A la suite de l'article du général français Dufieux, plusieurs de nos confrères ont à nouveau demandé que le chef qui assumerait la responsabilité de la direction de l'armée en cas de service actif soit déjà désigné en temps de paix, de façon à pouvoir préparer la troupe comme il l'entend.

On sait d'autre part que notre ministre de la défense nationale, M. Minger, a déclaré que tant qu'il occuperait ses fonctions, jamais un général ne serait désigné avant la mobilisation de guerre.

La question est complexe.

Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Nous croyons, en ce qui nous concerne, pouvoir faire confiance au chef du Département militaire fédéral.

En plaçant l'instruction de l'armée dans les mains des commandants de division, on a déjà supprimé un dualisme parfois inquiétant.

Pourquoi aller plus loin ?

La seule réforme qui s'impose, c'est de confier au Conseil fédéral et non plus aux Chambres le soin de désigner le général en cas de service actif.

Les nécessités de la guerre moderne imposent cette solution.

L'accord de Munich n'a pas apporté la paix ; preuve en soit que tous les signataires de ce pacte, de cette trêve pourrions-nous dire, renforcent leurs armements dans des proportions considérables.

L'accroissement de la puissance de l'Allemagne n'a rien de rassurant, et comme d'autre part les petits pays savent que dorénavant ils ne peuvent compter que sur leurs propres forces, on comprend très bien la résolution du Comité directeur du parti radical suisse demandant que notre pays ne reste pas en arrière dans cette course aux armements, dans ce perfectionnement de l'armée.

On sait que dans son rapport sur la mobilisation 1914-1918, le général Wille a préconisé de porter la durée des écoles de recrues à quatre

mois ; on a déjà porté celle-ci de 67 à 90 jours. Cela est-il suffisant ?

A première vue, il paraît que oui, pour autant que le temps soit judicieusement employé ; si jamais nos autorités compétentes augmentaient encore la durée de ces écoles, il faudrait envisager la création de sous-officiers instructeurs dans l'infanterie, car autrement on arriverait à ce résultat que pour devenir caporal, un citoyen devrait accomplir 252 jours de service d'instruction, ce qui est évidemment abusif.

Quant à la durée des cours de répétition, elle paraît avoir atteint le maximum compatible avec les exigences économiques du pays.

Plus la durée des services sera augmentée, plus le recrutement des cadres sera difficile ; peu à peu, seuls les fonctionnaires ou les « fils à papa » auront la possibilité d'avancer.

Ce n'est, certes, pas le moyen de laisser à notre armée son caractère démocratique.

C'est pourquoi, on doit envisager, en haut lieu, la possibilité d'octroyer pendant les écoles, un supplément de solde aux officiers et sous-officiers.

La centralisation des écoles d'officiers d'infanterie n'a pas eu tous les inconvénients que l'on imaginait.

Le commandant de ces écoles, à Berne, notamment, a fait tout ce qui dépendait de lui pour « acclimater » les Romands.

Qu'il en soit félicité.

Nous croyons cependant que cette centralisation en Suisse allemande est une erreur.

D'autre part, au cours de certaines écoles, on a perdu de vue le fait que l'officier suisse, s'il doit avoir de l'autorité et du prestige sur ses hommes, doit les acquérir par ses capacités et non en faisant preuve de morgue.

Il existe dans notre armée une grave lacune. Sitôt qu'un officier n'a plus de commandement, il est en quelque sorte mis de côté ; il ne reçoit plus aucun renseignement, n'est appelé, sauf cas spécial, à aucun cours d'instruction, et si, 3, 4, 5 ou 10 ans plus tard il est appelé à reprendre de l'activité, il est souvent bien handicapé.

Nous estimons que tous les officiers susceptibles de remplir un commandement devraient être appelés aux cours d'instruction imposés à ceux qui exercent ces commandements.

C'est là le seul moyen de constituer des réserves suffisantes d'officiers à même de combler les vides qui ne manqueraient pas de se produire en cas de conflit.

Mr.

De nouvelles propositions hongroises

Le Bureau de correspondance hongrois publie le contenu de la note remise lundi par le ministre de Hongrie à Prague, note dans laquelle il est dit :

« Le gouvernement hongrois répète la déclaration du gouvernement tchécoslovaque que le projet tchécoslovaque, remis samedi, doit servir de nouvelle base de discussion et que la possibilité de modifications ultérieures reste réservée. Le gouvernement hongrois constate ensuite :

1. Il reconnaît avec satisfaction que l'accord existe entre les deux gouvernements concernant une partie importante des revendications hongroises et il propose, en conséquence, que les troupes hongroises occupent, dans un délai déterminé, le territoire non contesté, tout nouvel adjournement lui paraissant non fondé ;

2. Le gouvernement hongrois constate en outre que des divergences d'opinion importantes existent toujours entre les deux gouvernements, divergences qui ont trait en premier lieu à l'importance des territoires non restitués, et tout particulièrement des territoires qui, à l'exception de Bratislava, étaient habités, en 1918, par une population à forte majorité hongroise.

La Hongrie ne peut toutefois pas renoncer à ses territoires. Le gouvernement hongrois propose d'organiser, d'ici au 30 novembre, un plébiscite dans les régions contestées. Ne participeraient à ce plébiscite que les personnes qui habitaient ces territoires à la date du 28 octobre 1918, celles qui y sont nées avant cette date et leurs descendants. Une carte jointe à la note divise en huit sec-

teurs la région contestée. Le plébiscite aurait lieu par secteurs. Les troupes tchécoslovaques évacueraient ces territoires jusqu'au 1er novembre. L'administration serait confiée à une commission internationale jusqu'au 15 novembre.

En ce qui concerne Poszony, des conversations spéciales sont proposées, de même que pour liquider les petites divergences.

3. Le gouvernement hongrois propose également, pour la Russie subcarpathique, un plébiscite contrôlé par une commission internationale. C'est seulement si ces conditions sont remplies que la Hongrie pourra accepter de garantir les nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie.

4. En cas de refus du plébiscite par le gouvernement tchécoslovaque, la Hongrie est prête à accepter un arbitrage pour le règlement des questions litigieuses. Cet arbitrage serait exercé, dans les régions occidentales, par l'Italie et l'Allemagne, et, dans une partie des régions situées à l'est, par la Pologne.

La note conclut en exprimant l'espoir que le gouvernement tchécoslovaque agira maintenant avec célérité.

Les concessions tchèques

On croit savoir que les Tchèques ont déjà fait un grand pas en faveur des revendications hongroises, leur quatrième plan correspondant à peu près à 30 % des revendications territoriales hongroises et à 75 % des populations demandées par la Hongrie. Mais il semble que la Hongrie doive renoncer à l'espoir de récupérer Bratislava, sur laquelle on se heurte à la résistance allemande.

En passant...

La neutralité intégrale et le « Groupe Esprit »

Il est évident que les grands remous du monde ont leurs répercussions en Suisse et que l'opinion publique y est sensible.

Placé au milieu d'une Europe en plein renouvellement, notre pays ressent ces ondes et ces secousses qui viennent de l'étranger et dont quelques-unes ont une violence inouïe.

Dès lors, il appartient à chacun de nous de savoir ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas, devant les questions d'ordre international qui se posent.

La génération montante assiste avec une certaine anxiété à ce combat sans merci que se livrent le communisme et le fascisme.

Elle ne peut pas y être indifférente, car le danger dont le monde est menacé plane aussi au-dessus d'elle, et peut-être un jour il l'atteindra directement dans son existence.

Si une guerre éclate — et nous venons d'y échapper d'un cheveu de la mèche de M. Hitler ! — il faudra bien que la jeunesse aille aux frontières.

Par conséquent, ce qui se passe ailleurs l'intéresse.

On comprend qu'elle ait le désir d'une politique honnête et courageuse à l'intérieur du pays où les partis et les clans ont parfois perdu beaucoup de temps dans des démêlés stériles.

Il importe aujourd'hui de ne pas se laisser dépasser par les événements, mais d'avoir une doctrine et de s'y tenir.

Nous suivons l'action du groupe « Esprit » avec sympathie, et sans partager pleinement ses opinions, nous lui reconnaissons volontiers du courage et de la sincérité.

Il est touchant de voir avec quel patriotisme agissant la jeunesse essaie actuellement de sauver les valeurs spirituelles.

Et cependant, il y a dans l'appel du groupe « Esprit » que nous avons publié par souci d'objectivité, un point que nous réfuterons toujours avec la fermeté la plus grande, parce qu'il nous paraît foncièrement faux :

« La neutralité intégrale est une démission. » Voilà ce que nous dit le groupe « Esprit » et c'est cela que nous n'admettrons pas.

La Suisse, au moment des sanctions contre l'Italie, était dans une position délicate.

Depuis, grâce aux efforts de M. Motta, sa neutralité intégrale a été reconnue au sein de la « Société des Nations » et c'est un devoir pour elle, un devoir impérieux et constant, de la faire respecter tout en la respectant elle-même.

Nous ne voulons pas être entraîné, malgré nous, dans un conflit idéologique.

Quelle que soit notre opinion sur le fascisme ou sur le communisme, il ne nous appartient pas de les combattre en dehors de nos frontières.

Le régime intérieur des pays voisins, qu'il nous déplaie ou nous agrée, n'est pas notre affaire, mais la leur !

Nous avons le droit de nous y intéresser ou de les juger en tant qu'individus, nous n'avons pas le droit d'engager notre pays comme tel à participer à un mouvement international pour ou contre un régime.

La « neutralité intégrale » est pour la Suisse une nécessité vitale.

Il ne faut pas la confondre avec la pleutrerie, et quand un fait est humainement révoltant — comme l'emprisonnement de M. Schuschmigg — nous pouvons faire entendre une protestation.

Nous ne savons pas si, dans une conflagration européenne, on respecterait la neutralité de notre pays, mais ce que nous savons, c'est que s'il n'était pas neutre, intégralement neutre, il n'échapperait pas à la catastrophe, et qu'à coup sûr il serait entraîné dans la mêlée.

Or, si nous accepterions de nous faire tuer pour sauvegarder la liberté de notre patrie, il ne nous plairait pas du tout de mourir pour une France acquinée avec Moscou, ou pour la Russie subcarpathique !

Ce que nous voulons, nous le savons fort bien : c'est que l'étranger nous laisse en paix chez nous.

Nous repousserons les espions, les mouchards et les propagandistes.

Ce respect que nous exigeons d'autrui pour notre pays nous devons l'éprouver pour le sien.

C'est à cela que nous contrainst la « neutralité intégrale » et si le groupe « Esprit » la combat, nous le combattons à notre tour, jusqu'au bout de nos forces.

A. M.

Avec les Voyageurs de Commerce

On nous écrit :

L'assemblée annuelle de l'Union des voyageurs de commerce de la Suisse romande, section valaisanne, s'est tenue dimanche à Sion. C'est devant 25 membres présents que son président, M. Alexis de Courten, l'ouvrit et liquida les tractanda à l'ordre du jour avec rapidité et compétence.

Les protocoles et les rapports ont été approuvés avec des félicitations méritées.

Vint le « Serpent » de la mer...

Au renouvellement du Comité, malgré trois ou quatre démissions, les titulaires furent tous réélus par acclamations, M. Joseph Vairoli rentrant comme membre adjoint en remplacement du dévoué et cher disparu, M. Edmond Vauthey.

Dans ses remerciements, M. Alexis de Courten eut des paroles émouvantes de sympathie à l'adresse des membres défunts, à la mémoire desquels l'assemblée se leva en signe de deuil. Nous avons nommé MM. Edmond Vauthey et Adrien Pignat.

A 11 heures 30 déjà tout était terminé. C'est dire combien les voyageurs de commerce, en assemblée, sont peu... bavards.

L'apéritif fut servi chez l'ami Victor à l'Indus, notre local de la section, offert très généreusement par notre dévoué membre passif M. Joseph Kluser. Au nom de tous, nous le remercions très sincèrement.

Que dire du banquet servi à l'Hôtel de la Gare ? Il fut parfait sur toute la ligne. Mme et M. Gruss méritent les félicitations, la reconnaissance et les remerciements de tous. C'est ce que ne manqua pas de souligner le président au dessert.

Des discours ! Il n'y en a pas eu. Comment ? Chez les voyageurs de commerce, pas de discours à leur banquet ? Eh oui ! c'est ainsi. C'est la première fois que nous prenons part à un banquet où les discours sont « oubliés ». La lacune est due à une petite fête de famille. Le capitaine-major de table y avait assisté et, la nuit aidant, elle provoqua une extinction de voix. Dans tous les cas, les voyageurs de commerce optent bien haut pour les banquets sans discours.

Ce sont ensuite les traditionnelles visites aux membres passifs, et partout ce furent des gâteries.

Une surprise nous était réservée : la visite des caves Provins et Varone et la dégustation de leurs délicieux nectars. Que de bonnes bouteilles à quelque 10 mètres sous la terre ! Nos remerciements sincères à ces deux généreuses maisons.

L'heure de la séparation sonne toujours trop tôt. Chacun prend le chemin de son foyer en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, à Martigny. A. S.

La vie sierroise

La revue des Sapeurs-pompiers

C'est par un temps idéal que se déroulèrent ce dimanche 23 octobre les exercices d'automne et la revue annuelle de nos pompiers. Alors que dès le matin nos cadres assistaient à une « reprise en main », la troupe était convoquée pour 13 h. 30. L'après-midi fut partagé en deux parties : de 13 h. 30 à 16 h., étude et exercices avec les différents engins et de 16 h. 30 à 17 h. 30 inspection, exercice tactique et défilé. La méthode adoptée durant la première partie notamment fut très satisfaisante, cette dernière permettant à chaque pompier de se familiariser avec n'importe lequel des engins pouvant être mis à sa disposition lors d'un sinistre.

A 16 h. 30 précises, la troupe est prête pour l'inspection. M. Zufferey Urbain, président de l'association du Valais central, ainsi que notre Conseil communal à peu près au complet inspectent minutieusement et la troupe et le matériel. Immédiatement après a lieu une supposition tactique et cette fois c'est un chalet de Zervetz qui flambe. Les pompiers se rendent sur les lieux du sinistre et ensuite de la critique faite à l'issue de cette supposition par M. Zufferey dont la compétence ne fait l'ombre d'un doute, l'exercice fut très rapide et à tous points réussi. A 17 h. 30 la troupe est licenciée avec rendez-vous à 19 h. 30 pour le souper traditionnel à l'Hôtel Terminus.

La encore une fois la soirée se divise en trois : soit la partie gastronomique, officielle et récréative. La 1ère fut très réussie et nous pouvons remercier le tenancier M. Oggier pour l'excellente choucroute qui nous fut servie. Quant à la partie officielle, elle débuta par la nomination d'un major de table qui fut trouvé en la personne du Lt. Genoud qui assumera sa tâche avec beaucoup d'humour et à la satisfaction de tous. M. Genoud prie l'assemblée de se lever en la mémoire d'un de nos chers disparus, le sapeur Zufferey Ignace ; il donne lecture de lettres d'excuse de MM. Marcel Gard, président du Grand Conseil, et Gollut, inspecteur cantonal. La parole est donnée au commandant du corps M. Waser O. qui fit un rapport expressif sur l'activité déployée durant l'année 1938. Ce dernier fait remarquer que nous n'avons pas eu trop à nous plaindre du feu cette année et souhaite qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin. M. Bonvin, président de la Municipalité, nous assure qu'il sera toujours un intermédiaire entre le Conseil communal et le corps de S. P. Il passe ensuite à la distribution des chevrons et diplômes. Obtiennent les chevrons : Cdt. Waser Oscar, 9e chevron pour 44 ans de service, sur quoi l'assemblée entonne un brillant « qu'il vive ».

Viennent ensuite : Lt. Pellanda Raoul, 2e chevron pr 16 ans, Lt. Muller, 12 ans, Meyer Joseph, 12 ans. Les sapeurs Nanzer Robert et Viaccoz Henri sont promus caporaux. Diplômes : Lt. Nanzer Théodore, 21 ans de service, Ludy Edouard, 16 ans, Vocat Isidore, Seitz Jacques et Rouvinez Arthur, 13 ans, Borner Robert 12 ans.

M. Zufferey nous fait ensuite un rapport complet sur l'activité de l'association dont il en est le président. Il rappelle que l'assemblée aura lieu à Nendaz nous invitant à y participer le plus nombreux possible. De plus, il mentionne que l'année 1938 fut très féconde : elle a vu naître le nouveau règlement du feu, travail de notre Cdt Gollut, et a vu naître la col-

Nouvelles du Valais

Un cadavre. — Près du pont de la Massa, Naters, on a retiré du Rhône le cadavre d'un homme de 27 ans, M. Minnig, de Betten, qui devait subir une opération à Lausanne et quitta l'hôpital clandestinement.

Une auto contre un car. — Trois blessés. — (Inf. part.) Lundi soir, un grave accident s'est produit à La Balmaz ; une voiture italienne conduite par Mme C. se rendant à Martigny est entrée en collision avec un gros car Pulmann anglais. Le choc fut très violent, la voiture est hors d'usage et le car a subi quelques dégâts matériels. Mme C., sa mère et une amie ont été blessées. Elles ont été transportées à l'Hôpital St-Amé dont elles pourront sortir d'ici 4 à 5 jours.

Un motocycliste tombe dans un canal. — Sur la route cantonale, à Vernayaz, près de la villa « Mon Abri », M. Joseph Page, du Bouveret, circulant à moto, a voulu dépasser le char conduit par M. Marc Tacchini, menuisier à Collonges, qui roulait dans la même direction. M. Page buta avec l'avant des ailes de la machine contre l'arrière du char. La moto resta sur place, mais son conducteur fut projeté sur le dos dans le canal. Il a été retiré de sa triste situation blessé et souffrant de contusions. Les deux véhicules ont subi des dommages. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Chamoson. — M. Laurent Aubert. — (Inf. part.) M. Laurent Aubert, originaire de Chamoson, vient de mourir à Thoune des suites d'une maladie contractée au service militaire, pendant son école de recrues.

Ce jeune homme de 20 ans comptait à Chamoson de nombreux amis que sa mort a douloureusement surpris.

Il était membre de la « Villageoise » et de la Société de « Secours mutuels ».

Ajoutons qu'un de ses frères était déjà décédé en 1934, à l'âge de 23 ans seulement.

Nous présentons à la famille Aubert si cruellement frappée dans ses affections les plus chères, nos sincères condoléances.

Brigue. — Ecole de recrues. — L'école de recrues des troupes sanitaires IV-38, commandée par le major Isler, qui séjourne actuellement à Brigue, a été déposer une couronne au pied du monument rappelant le souvenir des soldats morts au cours de la mobilisation. Le capitaine Schnyder, aumônier des détachements de couverture de frontière du Haut-Valais, a prononcé une allocution patriotique.

A propos de foires. — (Communiqué de l'Office vétérinaire cantonal). — Nous portons à la connaissance du public que la foire de Sion, fixée au 29 octobre, a été renvoyée pour le motif que la commune de Riddes a obtenu, de l'autorité compétente, de fixer sa foire d'automne le dernier samedi d'octobre, tombant cette année le 29.

C'est par erreur que la commune de Sion a fixé sa foire ce même jour.

D'autre part, la foire de Sierre fixée au lundi avant le 28 octobre (soit le 24) a été renvoyée au lundi 31 octobre sans que l'autorité cantonale fut avisée.

Cette communication est faite pour mettre fin à tous commentaires au sujet de l'état sanitaire du bétail en Valais qui reste satisfaisant.

Le vétérinaire cantonal : J. Desfayes.

Le tunnel de la Massa. — L'entreprise Ruppen et Cie à Naters-Brigue a été chargée de percer le tunnel de la Massa qui amènera de l'eau dans la région de Ried-Mœrel.

Une vitesse remarquable. — Le « train éclair » rame automotrice rapide rouge à trois éléments des CFF a fait lundi une course de démonstration et sur le parcours Martigny-Riddes il a atteint la vitesse de 180 km. à l'heure.

C'est la première fois en Suisse qu'un véhicule sur rail atteint une si grande vitesse.

Succès. — Doctorat ès Sciences. — (Comm.) M. Raymond Friderich, de Salins, domicilié à Monthey, a subi l'examen de doctorat à la faculté des sciences de l'Université de Fribourg, avec la mention *magna cum laude*. La thèse a été élaborée à l'Institut de chimie sous la direction de M. le professeur Henri de Diesbach.

Félicitations sincères au lauréat et à ses heureux parents.

Riddes. — (Comm.) C'est pour la première fois que la société de Jeunesse radicale organise pour dimanche 30 octobre une succulente raclette à partir de 11 heures 30 à la halle de gymnastique. La raclette sera suivie du traditionnel bal des vendanges, conduit par un excellent orchestre ; on y trouvera la gaité et du bon vin.

Amis, jeunes et vieux radicaux, tous à Riddes dimanche 30 crt. (Voir aux annonces).

Patois valaisan. — Dans le palmarès du 1er concours de patois du Valais, qui s'est tenu à Sierre, nous avons publié le nom de M. Emile Gaillard ; c'est une erreur, car c'est M. Emile Gaillard, originaire de Veyras, domicilié à Lausanne, qui traita, en patois de la contrée : « Une course à Montana ».

laboration des 3 associations régionales du Haut-Centre et Bas en une fédération cantonale. On entend encore M. le cons. Brocard ainsi que notre sympathique aumônier M. l'abbé Daniel et cette belle journée se termine par la partie récréative. F. W.

Sociétés Coopératives de Consommation

A la Fédération régionale I

Au nombre de 120 environ les délégués de la fédération régionale I, autrement dit Fédération romande, des sociétés coopératives de consommation, ont tenu leur assemblée générale ordinaire à Monthey, le dimanche 23 octobre 1938 sous la présidence de M. Tannaz, président de la Fédération.

La liquidation de l'important ordre du jour a demandé près de 3 1/2 heures. C'est ainsi qu'entrés à 10 heures dans la salle des séances, en l'occurrence le cinéma Mignon, les délégués en ressortirent à 13 h. 30. Le comité de la Fédération a été confirmé dans ses fonctions et M. Tannaz réélu en qualité de président.

Invité par les organisateurs à assister à la séance, M. Delacoste, président du Conseil communal de Monthey, fut prié d'y prendre la parole. Il le fit avec cette aisance et cette profondeur qu'on lui connaît, n'omettant pas de faire, bien que discrètement, une allusion au conflit qui divise un peu partout les Coopératives et le commerce privé et qui a sévi avec acuité à Monthey. M. Delacoste qui n'est pas sans connaître la crise souvent terrible que subit le petit commerce a émis le vœu que le conflit montheyensan, qui est d'ailleurs sorti de sa phase aiguë, soit liquidé à la satisfaction des deux parties.

Le traditionnel banquet qui suit les assemblées générales de la Fédération fut servi à l'Hôtel des Postes et au Restaurant du Midi. Chacun s'en déclara satisfait. Pour le surplus, les délégués, parmi lesquels nous avons identifié de nombreuses figures très connues de notre canton, se sont déclarés enchantés de leur séjour à Monthey.

Le samedi soir la Société de Coopérative de Monthey qui avait la charge d'organiser l'assemblée de la Fédération et qui le fit avec succès, a fêté au cours d'une soirée familière tenue dans la grande salle de la Gare le 25e anniversaire de sa fondation.

Mise au point. — La Banque Uldry et Cie à Fribourg nous demande la publication des éclaircissements ci-après à la suite du communiqué du Département des Finances du canton du Valais, au sujet de la publicité faite par cette banque pour ses opérations d'escompte d'effets de change sans caution :

« La banque E. Uldry et Cie conteste formellement qu'elle fasse payer à ses débiteurs un intérêt de 24 % l'an, bien qu'un tel taux soit, par exemple, prévu dans la loi d'application du code civil suisse du canton de Zurich (art. 212) qui autorise un intérêt de 2 % par mois, soit de 24 % par an, dans l'arrêté du Conseil bernois, du 19 octobre 1920, qui permet un intérêt allant jusqu'à 24 % l'an, même pour les prêts garantis par gage, etc.

Outre l'activité commune à toutes les banques, la banque E. Uldry et Cie effectue depuis 25 ans l'escompte d'effets de change sans caution, opérations à court terme que les autres banques ne font pas. A cet effet, elle réclame du tireur un escompte de 2 % par mois. Mais ce chiffre de 2 % comprend : l'escompte, les commissions usuelles en matière bancaire puisque aucune commission supplémentaire n'est facturée au tireur, ainsi que la prime spéciale de risque. Il est de toute évidence que ce risque est énorme pour des effets de change ne portant qu'une seule signature et dont la seule garantie — si l'on peut appeler cela une garantie — est la solvabilité du tireur. A noter que ces effets ne sont pas réescomptables, et pour cause. La plus grande partie de l'escompte de 2 % représente cette prime de risque qui varie un peu selon la solvabilité moyenne des tireurs ; l'escompte proprement dit est donc tout à fait normal. D'ailleurs, d'après la loi fédérale sur les banques, les comptes sont contrôlés annuellement et les reviseurs n'ont jamais formulé aucune observation à ce sujet.

Pour ce qui concerne les réveils-tireurs, dus à l'invention de M. Vuille, de Lausanne, la banque n'a jamais combiné ou lié la délivrance d'un prêt à leur achat. Elle se contentait de demander d'abord dans ses formulaires si le tireur en serait éventuellement acheteur et délivrait ensuite le réveil-tirelire en cas de réponse affirmative. La banque pensait faciliter ainsi aux débiteurs le remboursement de leurs dettes en développant chez eux le sens de l'épargne. En raison du supplément de travail que cela lui causait, la banque a renoncé librement à renouveler son stock de réveils-tirelres, épuisé il y a quatre mois déjà. »

Assemblée extraordinaire des délégués du parti radical suisse. — Cette assemblée se tiendra le dimanche 30 octobre 1938, à 9 heures, à Olten. Programme :

A 9 h. précises : ouverture du congrès dans la grande salle du Théâtre, à Olten ; ordre du jour : 1. appel des délégués ; 2. régime transitoire des finances fédérales (rapporteur français M. Berthoud, cons. nat.) ; a) discussion ; b) votation sur l'attitude du parti dans cette question ; 3. Initiative au sujet de l'extension de la juridiction constitutionnelle (rapp. M. L. Rittmeyer, cons. nat.) ; 4. Initiative tendant à restreindre l'emploi de la clause d'urgence (rapp. M. E. Hirzel, cons. nat.). A 13 h., environ : repas en commun, dans la salle du restaurant voisin, pour le prix de 3 fr. 50 (pourboire compris, mais sans les boissons).

Les personnes qui désirent assister à ce congrès sont priées de s'inscrire tout de suite auprès du Secrétariat du parti, à Martigny-Ville.

Où est le cuisinier ? — Depuis le 23 septembre, on est sans nouvelle de M. Roman Stierli 26 ans, cuisinier, de Zurich. Pendant la saison d'été, M. Stierli fut cuisinier à l'Hôtel de la Maison-Blanche, à Loèche-les-Bains. Avant de rentrer à Zurich, il avait l'intention de faire quelques excursions dans les montagnes, et il écrivit à ses parents de l'Hôtel Oeschinensee une carte postale dans ce sens. Depuis lors, on a perdu sa trace. Les recherches continuent.

La vie sédunoise

Des sanctions contre un hôtelier

Un lecteur bien renseigné nous communique : Au cours d'une de ses dernières séances, le Conseil communal de Sion a eu à examiner le cas d'un hôtelier de Sion qui n'était pas en ordre avec la loi sur la protection ouvrière et qui n'avait pas l'air de vouloir se conformer aux prescriptions en vigueur.

Le personnel de cet établissement était mal logé, sa pension n'était pas convenable et il travaillait parfois de 7 heures du matin à 23 ou 24 heures sans interruption appréciable.

Le Conseil communal qui s'est heurté à la mauvaise volonté de l'hôtelier en question a constaté que tous ces manquements étaient des manquements graves.

Il a donc proposé au Département de l'Intérieur d'infliger au délinquant une amende de deux cents francs. Comme l'hôtelier n'a pas recouru contre cette décision, dans le délai prescrit, il devra payer cette somme.

Il faut espérer que cette sanction servira d'exemple et qu'à l'avenir le personnel de cet établissement sera traité de façon plus humaine.

Les travaux de chômage

La commune de Sion a arrêté comme suit la liste des œuvres projetées en automne 1938 et en cours de 1939 pour créer des occasions de travail. Il importera à la centrale des « possibilités de travail » d'en accepter l'exécution :

Correction de la route de St-Georges, réfection de la rue des Charpentiers, raccordement de l'avenue Pratifiori à la route cantonale, réfection du chemin tendant de l'hôpital au pont de la Sionne, réfection de l'ancienne route de l'hôpital et des chemins agricoles, amélioration du barrage de la Borgne pour assurer l'irrigation de Champsec, construction d'un nouveau stand de tir à Champsec.

A cette liste seront ajoutés deux projets importants qui permettront de bénéficier des subventions de chômage prévues en faveur de l'industrie du bâtiment : création d'un hôpital régional devisé à 1.200.000 fr. et transformation des bâtiments des postes dont la commune deviendra propriétaire au printemps de 1939, et qui prévoit un devis de 30 à 40.000 fr.

Chez les pompiers

Le corps des sapeurs-pompiers de Sion, que commande le capitaine Joseph Andenmatten, a eu son exercice d'automne qui a parfaitement réussi et qui témoigne des progrès réalisés par les hommes. Après des exercices techniques, les pompiers ont simulé un incendie au lieu dit « Sous-le-Scex » et effectué des travaux de sauvetage et de protection au milieu d'un public intéressé.

Un acte de probité

Le jeune apprenti de M. Vercelloni, coiffeur à Sion, a trouvé à la poste un portefeuille qui renfermait une somme de 650 francs en billets de banque, et divers papiers.

Il s'empressa de restituer l'objet à son propriétaire, M. Pitteloud, des Agettes, qui lui remit une belle récompense.

A Monthey

Dans le monde des pêcheurs

Notre société locale des pêcheurs qui a tenu dimanche dernier son assemblée générale au cours de laquelle elle a notamment procédé au renouvellement de son comité, a été chargée d'organiser dimanche 30 octobre à Monthey l'assemblée des délégués de la Société cantonale des pêcheurs du Valais. Le local choisi est la grande salle de la Gare dans laquelle sera également servi le banquet de midi.

L'après-midi sera consacrée à une visite de la pisciculture cantonale du Bouveret. L'assemblée cantonale des délégués coïncide avec un anniversaire de la fondation de la société cantonale, la 15me si nous ne faisons erreur.

Chez les tireurs

La Société des Carabiniers de Monthey arrive au terme de la 2me année de sa nouvelle existence commencée en 1937. Elle clôturera son activité sportive officielle dimanche 30 octobre crt par le tir de clôture qui faisait jadis figure d'événement et qui n'a d'ailleurs pas perdu tout son prestige aux yeux des amoureux de la saine tradition. La particularité de ce tir c'est qu'il est suivi, le soir, du « souper aux tripes » qui s'accompagne de la distribution des prix du tir du jour et de la lecture des résultats de l'année, souper qui aura lieu cette année à l'Hôtel du Cerf.

Toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de faire honneur à Monthey et d'aider ceux qui luttent pour le bon renom et le développement de la localité, la maison Giovanola frères a fait don cette année d'un magnifique challenge dont la garde sera confiée au tireur ayant réussi les meilleurs résultats pendant les tirs d'entraînement et qui deviendra propriété définitive de qui l'aura gagné 3 fois consécutivement. Le vainqueur se verra en outre décoré du titre envié de « roi du tir ».

On peut être certain qu'il y aura de l'animation et de la joie dimanche chez les tireurs montheyens qui avancement à pas de géant sur le chemin de leur ancienne réputation.



RIDDES

Dimanche 30 oct., à la Halle de Gymnastique

Raclette - Brisolée - Match aux Quilles

BAL

organisé par la Société de Jeunesse Radicale
INVITATION CORDIALE. LE COMITÉ

La vie à Martigny

Grave accident au Brocard

Une voiture s'écrase 30 m. au-dessous de la route. Mardi soir, vers 20 h., M. Ernest Paccolat, de Martigny, descendait au volant de sa voiture la route du Grand St-Bernard, avec comme passagers Mme et M. Perrig, inspecteur forestier, quand, à la sortie du village du Brocard, le véhicule quitta subitement la route, roula plusieurs fois sur lui-même avant de s'arrêter contre des arbres au bord de la Dranse. Une voiture qui suivait, conduite par M. Zuber, ingénieur, s'arrêta pour se porter au secours des accidentés.

Bientôt arrivèrent sur place MM. André Métral et Longhi et ils eurent beaucoup de peine à sortir les occupants, quelque peu hébétés par leur chute.

M. Perrig a une blessure à la tête, son épouse probablement une fissure à la jambe; quant à M. Paccolat, il souffre de douleurs internes. Il sera radiographié aujourd'hui.

La voiture, qui est fort mal en point après avoir fait un saut de 27 mètres, sera dégagée aujourd'hui par le garage Balma.

La gendarmerie a procédé à l'enquête d'usage. On ignore les causes de l'accident. L'automobile roulait lentement et M. Paccolat est un conducteur prudent.

A tous nos vœux de prompt rétablissement.

Dans les cinémas

Le public est avisé que les 2 salles de cinéma sont chauffées.

Des vélos volés

On nous signale que plusieurs vols de vélos ont été commis par des malandrins dans la région de Martigny. Nantie de ces faits, la Gendarmerie recherche activement les coupables.

Pour aller à Lausanne

Pour le grand match international de football Suisse-Portugal à Lausanne, dimanche 6 novembre 1938, un train spécial sera mis en marche de Martigny à Lausanne.

Martigny départ à 12 h., Lausanne arr. 13 h. 15. Prix du billet fr. 5.05.

Le retour aura lieu par les trains réguliers. Lausanne dép. 18 h. ou 19 h. 52. A cette occasion le train de nuit No 32 fera arrêt à Martigny. Lausanne dép. 23 h. 50. Martigny arr. 0 h. 50. Les trains de 18 h. et 23 h. 50 sont avec surtaxe pour train direct.

Les voyageurs des gares d'Ardon à Martigny pourront utiliser le train régulier arrivant à cette dernière gare à 11 h. 42 pour atteindre le train spécial des Martigny.

Hier soir, à l'Etoile

Un nombreux public a assisté à la « première » de Marie Walewska. Le succès a été complet. Comment en serait-il autrement avec une œuvre de cette qualité et avec de tels interprètes?

Le sujet est plein de grandeur et, toutefois, plein d'humanité. Tout le monde sera touché par le fait que sous le masque de l'empereur, on voit apparaître l'homme, mieux encore : l'homme qui aime.

Greta Garbo, dans le rôle de Marie Walewska, la jeune comtesse polonaise, vous fait admirer une fois de plus son miraculeux génie : elle est si belle, elle joue si parfaitement, ses silences même sont si lourds d'intentions, qu'on ne trouve plus de mots pour la qualifier ni la décrire. Charles Boyer qui incarne l'empereur avec une saisissante autorité a campé un Napoléon tendre, amoureux, parfois violent, en un mot, un homme.

L'Etoile va connaître, cette semaine, de beaux soirs avec ce grand film.

Des fraises mûres

M. Roduit, maréchal, a trouvé dans son jardin, aux Epenays, des fraises en pleine maturité.

Une exposition va fermer ses portes

C'est demain jeudi que l'exposition Napoléon intime fermera ses portes. A ce jour, 340 personnes l'ont déjà visitée. C'est un succès.

On n'a pas souvent l'occasion de voir de belles choses à Martigny. Aussi, devons-nous en profiter.

Aujourd'hui mercredi et demain jeudi : derniers jours. Entrée libre.

Club alpin

Course 30 octobre du groupe de Martigny et des vétérans de la section Monte-Rosa, à l'Ardévez sur Leytron. Départ par le train de 8 heures 42.

Montée par Chamason. Raquette au « Chalet du Peuplier ». Réunion des participants jeudi 27, à 20 h. 30, au Stamm, brasserie Kluser. Les juniors du groupe sont priés de s'inscrire auprès de M. Vincent Vairoli, chef de course, téléphone 6.12.48, et les vétérans chez M. Georges Couchepin, tél. 6.12.59.

Que pas un des jeunes vieux ne manque à l'appel ! La course aura lieu par n'importe quel temps.

Au Royal

Non seulement Laurel et Hardy ne se sont pas séparés — comme le bruit en avait un moment couru — mais encore voici qu'ils se trouvent à nouveau parmi nous et triomphent à leur ordinaire au cinéma Royal dans Laurel et Hardy au Far-West, la plus irrésistible peut-être de toutes les réalisations ayant les deux joyeux compères pour protagonistes.

Voulez-vous connaître une soirée durant le bienfait du rire intégral ? Vous devez alors voir ce film que la presse a été unanime à juger comme un des plus éclatants triomphes des deux désopilants compères. Demain jeudi, matinée pour enfants.

Harmonie

Tous les cuivres... et batterie sont tenus d'assister à la répétition partielle de ce soir à 20 h. 30 précises.

Dernières nouvelles

Une catastrophe aérienne

Un avion de transport à bord duquel se trouvaient quatorze passagers et quatre hommes d'équipage s'est abattu à Mont Dandenong, à une trentaine de km. de Melbourne. Tous les occupants ont été tués. Sept cadavres ont été retrouvés à l'extérieur de l'appareil, les onze autres ont été brûlés vifs à l'intérieur de la carlingue.

L'appareil se rendait d'Alélaïde à Melbourne. Parmi les victimes se trouve M. Howker, ancien ministre du commerce d'Australie.

La chute de Han Kéou

Poursuivant leur avance victorieuse, les Japonais ont réussi à déloger les Chinois de la ville de Han Kéou; en effet, les troupes navales et de terre japonaises sont entrées mardi à 16 h. 30 dans la grande ville chinoise.

On annonce de source japonaise que toute la partie nord de Han Kéou est en flammes et que des incendies ont éclaté dans certaines parties de la concession japonaise et des concessions étrangères. Une épaisse fumée s'étend sur certains quartiers de la ville, qui semble entièrement déserte.

Un avion tchèque abattu

Au-dessus de la commune de Boda, dans le district de Uelky Meder, en Slovaquie, à 12 km. de la frontière ungaro-tchécoslovaque, un avion militaire tchécoslovaque a été abattu par deux avions hongrois. Voilà qui ne va pas faciliter les négociations en cours entre ces deux pays!

Nouveau code du travail américain

Le nouveau code du travail des Etats-Unis entre en vigueur hier mardi stipule notamment :

1) que le minimum de salaire horaire est de 25 cents pour être porté à 30 cents en octobre 1939; 2) que la durée de la semaine de travail est de 44 heures pour être réduite à 42 heures en octobre 1939 et à quarante heures en octobre 1940; 3) qu'il est interdit d'employer des enfants au-dessous de seize ans dans le travail industriel.

Des dérogations sont prévues pour les besoins de l'agriculture et de certaines industries saisonnières. Les nouvelles dispositions améliorent le sort de onze millions d'ouvriers. Les milieux politiques estiment que l'entrée en vigueur de cette législation, quelques semaines avant les élections, contribuera à accroître la popularité du président Roosevelt.

Nouvelles suisses

Une explosion dans un chalet

Un mort, un blessé

Lundi, vers dix heures, un terrible accident est survenu au chalet en construction de Noirveaux, situé au pied du Suchet, territoire de Baulmes.

Des mineurs étaient occupés à faire sauter de la roche pour l'aménagement de caves. Mais alors que l'on croyait que toutes les mines étaient déjà parties, l'une d'elles fit explosion au moment où des ouvriers regagnaient le chantier; un de ceux-ci, âgé de 40 ans, M. Tommasini Pierre, Tessinois, domicilié à Vuarrens, marié et père d'une nombreuse famille, fut tué sur le coup; un second, M. Lagnaz, également domicilié à Vuarrens, fut blessé superficiellement à la figure; toutefois, on craint que ses yeux n'aient subi une grave atteinte. M. Lagnaz a été conduit à l'asile des aveugles. Une enquête est ouverte.

Le budget pour la Confédération

Le Conseil fédéral, dans sa séance de mardi, a adopté le budget de la Confédération pour 1939. Il porte 580.5 millions de francs aux dépenses et 524.8 millions de francs aux recettes, laissant ainsi un excédent de dépenses de 55,7 mill.

Ce déficit ne provoque cependant aucune augmentation de l'endettement, puisqu'il est plus que compensé par les dépenses d'amortissements suivantes figurant aux budgets : de la Confédération 43,3 millions, des Chemins de fer fédéraux 12,7. Total des dépenses d'amortissement pour l'ensemble des finances 56 millions.

Tué par un « chauffard »

M. Johann Iseli, 52 ans, chômeur, de Obergerlafingen, se trouvait posté sur la route de Koppigen (canton de Berne), pour surveiller à cet endroit l'installation de désinfection en prévision de la fièvre aphteuse et qui devait être utilisée par toutes les personnes venant du canton de Berne.

Un automobiliste n'a pas donné suite à la sommation d'arrêter qui lui était donnée et a foncé à une vitesse de 70 kmh. sur l'installation. M. Iseli, atteint par le radiateur de la voiture, a été projeté en l'air puis s'est écrasé sur la route. Il est décédé sur place d'une fracture du crâne et d'autres blessures.

L'automobiliste a été arrêté.

Vers la création d'une fabrique suisse d'avions

Un syndicat en vue de la création d'une fabrique suisse d'avions avec un capital-actions de 5 millions et un capital versé de 100.000 fr., vient d'être enregistré le 21 octobre à Zurich, sous le nom de Société d'étude d'une fabrique d'avions à Zurich-Oerlikon.

Cinéma pour enfants

Le Royal organise pour demain après-midi jeudi à 14 h. 30, une séance spéciale pour les enfants (entrée 0 fr. 50). Au programme : Laurel et Hardy.

C. S. F. A.

Dimanche, course avec raquette aux Mayens de Chamason. Départ de Martigny-Gare à 8 h. 40. S'inscrire auprès de Mme Albano Simonetta, jusqu'à vendredi.

Gym d'hommes

Assemblée générale mercredi soir 26 crt à 20 h. 30, au Café Jules Farquet à Martigny-Bourg. Reprise des exercices; divers.

Le Comité.

Un drame dans un chantier

Lundi après-midi, un ouvrier maçon, M. Maurice Allegrini, ayant trouvé une carabine dans un hangar appartenant à un immeuble où il travaillait, à Neuchâtel, tua accidentellement d'un coup de feu M. Jean Castelli, en manipulant l'arme qu'il ne croyait pas chargée.

M. Castelli fut tué sur le coup. La gendarmerie a procédé à l'arrestation d'Allegrini.

Avez-vous vu l'affiche ?

... de la Journée de la Faim ? Elle représente une magnifique tête d'enfant, une fillette de trois ans, petite protégée du « Mouvement de la Jeunesse Suisse romande ». Des centaines d'enfants, dans notre pays, ont ce visage triste, ces yeux suppliants. Afin que la joie illumine à nouveau ces visages, observez la Journée de la Faim, dimanche 30 octobre. Compte de chèques postaux : Lausanne II. 1973.

A LA MONTAGNE

Un refuge à la Dent d'Oche

L'active section Léman du C. A. F., groupant plus de 500 membres de Thonon, Evian et la région a entrepris cette année la construction d'un grand hôtel-refuge sur la Dent d'Oche qui domine la rive française du lac. Ce sommet, bien que d'une altitude relativement modeste (2225 m.), exerce une grande attraction sur les excursionnistes en raison de sa situation très dégagée qui en fait un incomparable belvédère.

La dépense, qui dépasse 150.000 fr., se trouve couverte par une souscription et par une subvention du Club alpin français.

Les travaux marchent rondement. Un câble tendu des chalets d'Oche à l'emplacement du refuge assure le transport des matériaux, amenés jusque-là à dos de mulets.

Le refuge-hôtel s'élève à l'emplacement de l'ancien chalet qui est d'ailleurs englobé dans la construction sur un éperon rocheux dominant Trossy. C'est une importante construction qui pourra abriter plus de 100 excursionnistes répartis en deux dortoirs. Un grand réfectoire permettra de prendre les repas à l'abri du vent et des intempéries. Cuisine et éclairage fonctionneront au gaz-butane, et l'eau sera fournie par deux grandes citernes. Un logement est prévu pour le gardien.

L'inauguration, qui devait avoir lieu cet automne, est reportée au printemps prochain; elle pourra coïncider avec la pose d'une table d'orientation due à l'aimable appui du Touring-Club.

Monsieur Gérard SAUDAN, à Charrat; Madame et Monsieur MAYER-SAUDAN et leurs enfants, à Liddes; Madame Vve Berthe SAUDAN et famille, à Martigny-Bâtiaz; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Mademoiselle Anna SAUDAN

survenu le 26 octobre, à l'âge de 50 ans, après une douloureuse maladie supportée avec résignation, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le vendredi 28 octobre, à 10 heures. Départ de l'Hôpital.

Nos Echos

Des accidents dans l'aviation militaire

Un troisième accident d'aviation vient d'endeuiller les manœuvres roumaines. Un appareil est tombé au cours des opérations dans les environs de Galatz. Un autre, regagnant sa base, s'est abattu samedi dans un lac près de Constanza. Lundi matin, le commandant Constantin Negru, chef de la base d'hydravions de Constanza, se rendait sur les lieux de l'accident. A son retour, son hydravion capota. Le commandant, un lieutenant et un adjudant qui l'accompagnaient, ont été tués.

— Deux avions militaires sont entrés en collision au-dessus de Lucca (Italie) et sont tombés. Les six hommes qui composaient les équipages ont été tués.

— Un avion de bombardement s'est abattu au cours d'un vol d'essai au Plessis-Robinson (France). Des quatre aviateurs à bord, deux ont été blessés.

La loi martiale à Han Kéou

La loi martiale a été décrétée à Han Kéou et dans toutes les localités chinoises environnantes.

L'avance de l'armée japonaise s'accroît de jour en jour et après avoir pris Canton, celle-ci est à la porte de Han Kéou où l'on entend nettement la canonnade provenant de la bataille qui se déroule sur le Yang Tsé, en aval de la ville; les civils poursuivent activement l'évacuation. Tous les bâtiments japonais de Han Kéou sont actuellement minés à la dynamite, car les Chinois entendent les faire sauter si les Japonais pénètrent dans la ville.

L'aviation japonaise meurtrière

Lundi, les avions japonais ont bombardé trois vapeurs qui transportaient des réfugiés chinois des trois villes de Wou Chang, Han Kéou et Hanyang. La fusillade fut terrible; les avions de bombardement japonais ont réussi à couler les trois bateaux et près de 8000 Chinois ont été tués ou noyés dans le Yang-Tsé. 27 avions japonais ont bombardé la nouvelle gare de Wou Chang dont les quais ont été entièrement démolis. Les corps des mutilés jonchaient le sol.

Puis les avions japonais lancèrent une centaine de bombes et bombes incendiaires sur Wou Chang; un grand nombre de maisons ont été incendiées.

L'occupation de Jérusalem est achevée

L'occupation de la vieille cité de Jérusalem est maintenant achevée. On doit souligner toutefois que les autorités ont tenu en dehors de la zone des opérations les lieux saints des Musulmans. Deux Arabes ont été tués et quatre blessés au cours des troubles de lundi. Les rebelles ont fait sauter un pont sur la route de Jéricho.

Ecrasés par une locomotive

Deux cheminots, employés lundi soir au graissage des boîtes d'aiguille, ont été happés et broyés en gare d'Hirson, près de Nice, par une machine haut-le-pied. Les deux corps ont été affreusement déchiquetés.

Madame et Monsieur François AUBERT, à Chamason Monsieur André AUBERT; Monsieur et Madame Camille AUBERT-BESSE et leurs enfants Raoul et Anita; Monsieur et Madame Félix AUBERT et leurs enfants Lolita et Rachel; Monsieur Fernand AUBERT; ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de leur cher fils

Monsieur Laurent AUBERT

mort à l'Hôpital de Thoune, le 25 octobre 1938, dans sa vingtième année, auni des Secours de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Chamason, le jeudi 27 octobre, à 10 heures.

Priez pour lui.

Les membres de la Société de Secours Mutuels de Chamason sont priés d'assister à l'ensevelissement du sociétaire

Laurent AUBERT

le jeudi 27 crt, à 10 heures.

Rendez-vous à la maison d'école à 9 h. 30.

Représentants

Agents locaux sont demandés pour la visite des automobilistes. Gain 30 à 40 fr. par jour.

Faire offres sous chiffres A. S. 6701 L. aux Annonces-Suissees S. A., Lausanne.

ON DEMANDE

pour de suite

Jeune FILLE

pour aider au ménage et servir au café. - Offre avec copie de certificats, références et photo, à ROSSIER, Les Posses sur BEX.

ROYAL 1 h. 1/2 de folle gaieté

Laurel et Hardy

AU FAR-WEST

Demain JEUDI, à 14 h. 1/2

matinée spéciale pour enfants (0.50)

Une bonne lumière pour moins d'argent!

C'est ce que donne la nouvelle lampe OSRAM-D. Elle utilise mieux le courant; donc, sa lumière est meilleur marché. Exigez toujours la lampe, mate à l'intérieur



A bonne lumière, bons yeux!



LA LAMPE-DÉCALUMENS avec estampille garantissant: plus de lumière, peu de courant

La Maison Géroudet, Sion

vous donnera entière satisfaction
lors de vos achats en complets, chemises, chapeaux, etc., etc.



Le bon café au lait doit être d'un brun doré. Nous autres, femmes, sommes d'accord sur ce point. Un tiers de Franck-Arome ajouté à votre café moulu lui donne cette belle teinte, cette plénitude de saveur qui réjouit toute bonne ménagère.

Essayez! Un paquet de Franck-Arome ne coûte que 25 cts. Ajoutez à votre café moulu environ un tiers de Franck-Arome. Ne faites pas torréfier trop de grains à la fois et veillez qu'ils ne soient pas trop grillés. Le café rôti perd assez rapidement les propriétés qui en font le charme.



Banque Tissières Fils & C^{ie} MARTIGNY

Prêts hypothécaires
et sous toutes formes, aux conditions **les plus AVANTAGEUSES** avec toutes facilités pour amortissements et remboursements



Cette villa

conserve les qualités du chalet: habitation saine et agréable... bâtie pour des générations. Documentez-vous auprès de la plus ancienne entreprise spécialisée dans la construction de maisons familiales dans toute la Suisse: chalets, villas, maisons modernes en bois. Demandez notre brochure richement illustrée, envoyée gratuitement.

Etablissements **Winckler, Fribourg**

ON CHERCHE
pour 1er novembre, Martigny,
Appartement
meublé, 3-4 pièces
Adr. offres: Mme Monnier,
3, Conseil Général, Genève.

Baume St-Jacques
soulage

les douleurs provoquées par les jambes ouvertes, varices, coups de soleil, hémorroïdes, engelures, écorchures. C'est le remède bien connu prép. par C. Trautmann ph. Bâle. Prix: fr. 1.75. Dépôt gén. Pharmacie St Jacques, Bâle

En vente dans toutes les pharmacies

A VENDRE
ARBRES FRUITIERS
basses-tiges. Meilleures variétés. Poiriers sur franc et sur cognassier de un et deux ans. Pommiers sur doucin et paradis.
Gaillard Hermann
Charrat Tél. 6.20.82

Foire de Riddes
Elle aura lieu le **samedi 29 octobre**

A vendre, près de la ville de SION en bordure de route CAMPAGNE
19.000 m², arborisée en grande partie en Canadas, cerisiers, noyers, avec bâtiment de construction récente, 2 appartements avec confort, 2 caves et grange. — S'adresser à l'Agence Immobilière „LA GÉNÉRALE“, Sion, tél. 2.19.04. Même adresse, aux environs de Sion, à vendre 2 cafés-restaurants Sierre et Sion.

ASSURANCES
Compagnie suisse assurance sur la vie cherchée immédiatement
INSPECTEUR
avec domicile à MARTIGNY. Fixe, frais de voyage et commission. — Offres par écrit sous chiffres P 5232 S Publicitas, Sion.

PENDANT LA
Semaine Suisse
PROFITEZ DE NOTRE
Foire aux Laines
POUR

EPARGNEZ en achetant de suite

Laine pour chaussettes, bonne qualité avantageuse, les 50 gr.	- .45
Laine Illana câblée, pour pullovers ou gilets, très belle qual., les 50 gr.	- .85
Laine blanche décatie pour layettes, qualité supérieure, les 50 gr.	- .95
Laine Sonona bouclée, très bonne qualité, teintes mode les 50 gr.	1.10
Laine Crocus pour pullovers de sport, 50 gr.	1.15

Gonset S. A. Martigny

CHIENS
bergers allemands, de 3 ans et de 8 mois, beaux sujets, bas prix
Parc Avicole Charly Trolliet, Orsières

NOIX de 1^{re} qualité 1938
5-10-15 kg. : Fr. 0.65 le kg.
CHATAIGNES du Tessin
5-10-15 kg. : Fr. 0.28 le kg.
P. BOFFI, Export, AROGNO (Tessin)

Réclamez partout le Confédéré

Martigny-Gare, à louer Appartement
3 pièces, cuisine électrique, eau chaude, balcon, jardin, chauffage général, 70 fr. p. mois. S'adresser sous chiffres 227 au bureau du journal.

Poulettes
croisées, 3 mois 1/2, fr. 4.20
Cogs Sussex sel., 8 mois, beaux sujets, fr. 12.— pièce.
Poulettes Sussex
3 mois 1/2, fr. 4.50
Parc Avicole Charly Trolliet, Orsières (Valais)

Bureau de Placement „Rapide“
Tél. 2.19.04, SION
OFFRE: employé de bureau, rassis, tailleur, valet de chambre, chauffeur, chef jardinier, gouvernante, garçon d'office, portier, femme de chambre, garçon de campagne, sommelier, bonnes à tout faire, apprenti cuisinier, aide-femme de chambre.

CHERCHE représentant dans toutes les localités. Se recommander. Mlle H. SAVIOZ.

ABONNEZ-VOUS AU CONFEDERE

Emprunt 4% des sept Communes Valaisannes 1937 de fr. 1.500.000.-

1^{er} Tirage pour le remboursement de fr. 30.000.— opéré le 24 octobre 1938

Les Numéros des Obligations mentionnés ci-dessous, sont sortis au tirage pour être remboursés le 31 janvier 1939

37 / 38 / 101 / 103 / 220 / 259 / 301 / 362 / 402
474 / 562 / 593 / 606 / 697 / 713 / 735 / 805 / 870
958 / 976 / 1048 / 1098 / 1115 / 1189 / 1230 / 1299
1302 / 1394 / 1472 / 1480

Sion le 24 octobre 1938.
Lausanne

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS SOCIÉTÉ MUTUELLE Sion
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT Lausanne

Feuilleton du «Confédéré», No 38

Qu'avez-vous fait de notre amour?

de Léo Dartey

VI

Laurette Andreu à Alain de Urcelles.

« Je sais, mon cher Alain, que vos yeux auront lu, avant ma lettre, celle que j'y ai jointe. C'est qu'ils en auront reconnu l'écriture! Je n'ai donc rien à vous apprendre, Alain. Vous savez comme moi, par la confidence tragique qu'elle m'en a faite elle-même, combien Annie est malheureuse!

« Cette lettre qu'elle m'a adressée, comme un cri de douleur confiante, je n'avais certes pas le droit de vous la faire connaître! Mais depuis quelques mois, ne me suis-je pas arrogé bien d'autres droits, injustement, dont le plus odieux fut de tromper mon amie?

« Alain, je paie chèrement aujourd'hui cette trahison! Ma seule excuse est que je l'ai accomplie pour que vous soyez heureux, vous savez bien pourquoi! Il me semble que, pour la même raison, vous ne pouvez pas vouloir que cette Annie tant aimée soit malheureuse!

« Oui, je suis sûre que si vous l'avez chérie vraiment, et justement parce que vous l'avez chérie, votre cœur ne supportera pas l'idée de son supplice! Ou alors, c'est que vous l'aurez bien mal aimée, Alain!

« Faire le bonheur de l'être qu'on aime, c'est encore un peu faire son propre bonheur! Vous ne penserez bientôt plus qu'à cela! pour accomplir le meilleur, comme je n'ai pensé qu'à cela, jadis, pour accomplir le pire!

« Vous êtes un privilégié, puisque vous pouvez le construire avec certitude, ce bonheur, en accomplissant une bonne action qui vous rachètera, vous apaisera, vous délivrera peut-être. Moi, je n'avais pas le choix! Je n'ai pu accomplir qu'une forfaiture!

« Payons-la ensemble, voulez-vous? Que notre complicité odieuse devienne douce et pure! Qui sait, peut-être nous préparera-t-elle un avenir meilleur, plein de sérénité et même, plus tard, très tard... de tendresse!

« Alain, il faut sauver Annie! Pour cela, un seul geste est utile. Vous souvenez-vous qu'au moment de son agonie, que seule j'assistai avec le docteur Hallique, la pauvre petite artiste m'avait confié son désir de voir Annie pour lui crier sa haine et son mépris? Elle l'accusait injustement d'avoir *express* détruit son pauvre bonheur de fiancée, le connaissant! Une protestation de Hallique, une supplication de ma part la détrompèrent. Alors, — oh! je revois son regard, j'entends sa voix, — elle me dit:

« — Elle ne sait rien! La malheureuse! Mais il faut qu'elle sache! Ou elle sera la proie d'Alain comme je l'ai été. Il faut...

« Elle demanda du papier, un stylo. Hallique lui avait fait une piqûre, je la soutenais. Elle a griffonné deux lignes hachurées, presque illisibles, qui étaient votre condamnation. Et c'est à moi qu'elle les a confiées.

« — Vous êtes son amie, donnez ceci à la malheureuse. Il faut qu'elle sache...

« Alain, Annie n'a jamais su, parce que, cette lettre de la mourante, c'est à vous que je l'ai remise!

« Alain, c'est cette lettre qu'il faut faire parvenir à Annie. Nous lui devons la seule arme qui peut la défendre, l'innocenter! Alain, il faut envoyer ces quelques lignes à celle qu'elles sauveront. Ne croyez-vous pas que nous serons moins malheureux ensuite? En faisant son bonheur, préparons le nôtre! Alain, je compte sur vous, n'est-ce pas? Nulle tendresse ne vous aura été plus fidèle que la sienne. Vous l'avez mesurée; mais il me semble que, si vous déceviez mon espoir de justice, ce serait fini à jamais entre nous! Mais si vous êtes celui que j'attends, que j'espère, alors... demain comme hier et aujourd'hui, quand vous voudrez, comme vous voudrez, vous me trouverez toujours prête à soutenir votre cœur d'un cœur humble et dévoué, à ramasser les miettes de la douleur causée par une autre, pour en faire une grande, une consolante douceur.

« Laurette. »

A ces lignes était jointe la pauvre lettre d'Annie criant sa douleur à son amie. Elles touchèrent Vercelles à Pnom-Penh, alors qu'il allait s'enfoncer dans les plus fiévreuses profondeurs du pays damné que traverse le Mé-Kong.

VII

Comme l'avait écrit Annie, les absences de Mattéo étaient comme un soulagement pour elle. Certes, elle souffrait de ne pas le voir, d'ignorer où il se trouvait; mais elle respirait plus librement hors de ses regards. Son chagrin prenait une forme moins amère, moins désespérée. Se détachant du présent odieux, elle se renfermait dans ses chers souvenirs. Elle ne

voulait pas se rappeler que tout, de la part de Mattéo, n'avait été que comédie pour l'obliger à l'aimer... elle se souvenait de ses regards et elle ne pouvait croire qu'ils avaient menti! Elle entendait sa voix et les moindres inflexions caressantes, et elle ne voulait pas se souvenir qu'elles étaient mortes à jamais pour elle.

Certaines phrases la berçaient des journées entières pendant ses promenades mornes à travers la forêt. « Leur parfum est encore resté dans vos cheveux ». Ah! ce parfum, ce parfum des mimosa mauves, que n'eût-elle donné pour le respirer encore! Il lui semblait que son odeur ranimerait la magie des jours passés, qu'elle lui rendrait un peu de son bonheur gâché, sali!

Mais un petit pâtre, interrogé, avait secoué la tête. — Des fleurs comme ça, il n'y en a pas de ce côté de l'île! Oui, une touffe, peut-être, de l'autre côté de l'Asco, tout en haut d'une colline. Mais c'est la seule et, pour aller en cueillir une branche, il faudrait risquer sa vie, gravir un pic inaccessible.

Elle ne voulait pas y penser! Parfois, aussi, c'était ce qu'il lui avait dit le soir décisif:

— Annie, c'est moi que vous devez aimer!

Il n'avait pas menti! Non, ses lèvres jamais n'avaient dit: « Je vous aime ».

Mais ses yeux! Mais sa voix! Était-il possible qu'ils l'eussent trompée ainsi? N'avaient-ils jamais été sincères?

Si, peut-être, cependant, le soir où il avait crié: — Comment avez-vous pu faire cela?

Il devait penser au crime et il l'en croyait incapable, certes! A cette minute, oui, il avait dû douter. Annie se souvenait qu'il lui avait dit, après le sauvetage:

(à suivre)

Toute reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de contrat avec la Société des Gens de Lettres, à Paris.